

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 janvier 2022 à 18 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Monsieur MOREAU qui est absent, donne pouvoir à Monsieur PINIER, Monsieur GAYRAUD à Monsieur ROUX.

Madame LONGEAU est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 17/11/2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 12/01/2022 et les informations données sont les suivantes.

RAR 31/12/2021

Les recettes d'investissement (les subventions) prévues pour 2021 ont toutes été versées. Cela n'est pas le cas des dépenses engagées.

Il reste les dépenses liées au confortement de l'église pour 1.401 €, à des travaux de voiries pour 8.049,44 € et aux dépenses inscrites pour la maison de santé 48.733,60 €.

Ces travaux pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget 2022, il est nécessaire de les inscrire en RAR.

Vu l'estimatif des travaux de la maison de santé par l'architecte, il semble peu probable que la commune puisse engagée d'autres dépenses d'investissement pour l'année 2022 voir 2023.

RESSOURCES HUMAINES

- La loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 fixe la durée hebdomadaire du temps de travail à 35 heures et la durée annuelle à 1.607 heures dans la fonction publique.

Ce décompte s'établit sur le nombre de jours non travaillés dans l'année (137 jours), le nombre de jours travaillés (228 j) et la journée de solidarité, équivalent à 7 heures, obligatoire pour une durée annuelle de 1.607 heures.

La durée de travail des agents de la commune était déjà calculée sur la base des données ci-dessus. Il est toutefois nécessaire d'inscrire et de mettre à l'approbation du comité technique du CDG le cycle arrêté pour chacun des agents.

Les agents des services administratif et technique « bâtiment / espaces verts » à temps complet travaillent 35 heures par semaine et le jour de solidarité est fixé à 1 ou 2 samedis, qui reste à déterminer, pour une durée de 7 heures de travail.

Pour les autres agents du service technique (agentes à l'école) et l'ATSEM, qui elles travaillent à temps non complet, la durée est annualisée et la journée de solidarité proratisée. Cette dernière sera à réaliser pendant les vacances scolaires.

- Un agent du service technique est toujours en disponibilité, il convient donc de pourvoir à son remplacement. Il est décidé de signer un contrat de travail à temps complet avec Monsieur FRÉCHOT Thierry pour une durée de 1 an.

Accord du conseil

DROITS DES SOLS

La convention signée le 28/06/2016 entre les 14 communes de l'agglomération et la communauté d'agglomération fixait les principes généraux d'organisation du service commun : Application du Droit des Sols (ADS) ainsi que les modalités de refacturation du service rendu.

Les frais d'instruction étaient refacturés 90 € en équivalent permis de construire par dossier instruit par le service commun (CU ; DT ; PC, PA...).

Pour répondre aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, un programme de dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme, dit programme Démat.ADS a été engagé au niveau national.

Pour respecter cette obligation, un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) a été créé pour Châteauroux Métropole.

Cette nouvelle fonctionnalité va impacter le coût du service. Il est donc demandé à chaque commune d'accepter l'augmentation afférente en autorisant la signature d'un avenant à la convention. La nouvelle tarification est de 95 € équivalent permis de construire.

Accord du conseil

MUTUALISATION

Châteauroux Métropole s'est engagé en 2014 dans un programme de mutualisation avec ses communes membres. Cela permet de mettre en commun les besoins et les services afin de réduire les coûts pour chacun.

Alors que le schéma de mutualisation 2016-2020 est terminé, il est nécessaire d'inscrire celui de 2021-2026.

Le projet du nouveau schéma a été envoyé à chaque conseiller municipal avant la présente réunion.

N'ayant aucune remarque particulière, le dossier est accepté.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Pour aider financièrement la commune dans son projet de maison de santé, Monsieur le Maire propose de solliciter le département via les subventions FAR et DETR 2022.

Pour la subvention FAR 2023, il propose de cibler d'ores et déjà la même opération et ainsi scinder les dépenses sur deux exercices. Le montant qui pourrait être alloué, serait d'environ 8.915 € par année.

Un logement étant prévu à l'étage, une autre subvention départementale sera demandée au titre « d'une commune – un logement » pour financer les travaux portant sur cette partie seulement.

La région peut également aider via le CRST, pour le bâtiment réhabilité, dont le montant reste à nous être communiqué.

Une demande d'aide a été déposée auprès du Président de Châteauroux Métropole pour les fonds de concours.

Accord du conseil pour le dépôt des dossiers d'aides

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- Le club-house de basket a été vandalisé dans la nuit du 11 au 12 janvier. Plusieurs menuiseries sont à remplacer. Un dossier de sinistre est déposé auprès de notre assurance.

- Monsieur le Maire a rencontré Monsieur LEBEAU du Centre National de Tir Sportif. Il souhaite intégrer la commune aux différents championnats se déroulant dans le centre. Pour cela, il propose de recruter 4 jeunes de la commune pour aider les organisateurs lors des championnats du monde des mois de juin et septembre.
- Pour information, l'AG du Méli-Mélo est le vendredi 21 janvier à la salle des fêtes. Les membres du conseil y sont conviés.
- Travaux : plusieurs travaux sont à réaliser, notamment le curage de fossés qui sera entrepris par les services de Châteauroux Métropole.

Cimetière : Les allées du cimetière vont être sablées. L'achat d'une binette électrique pour, entre autre, l'entretien des allées du cimetière est toujours en discussion. Le devis présenté est de 3.092 € ; il comprend l'acquisition du matériel, la batterie et divers accessoires.

Cet achat sera effectif que si les employés sont certains de l'utiliser. L'inconvénient évoqué est les à-coups générés.

Il est demandé d'interroger Insert Jeunes et AGIR pour une éventuelle prestation de leur part.

Pour répondre à la question de Monsieur ROUX, ce matériel ne peut pas être loué.

- Un groupe musical l'Albatros se propose d'intervenir sur la commune dans le cadre du programme « Musique et Théâtre au Pays 2022 ».

La prestation serait gratuit pour la collectivité puisqu'une subvention conjointe Région/Département couvre l'intégralité du spectacle.

Lors d'une précédente réunion du conseil, Madame LANCEREAU avait évoqué la possibilité de recevoir une soirée musicale avec ce même dispositif mais avec le groupe « Sweet Lady ». A la demande du conseil, elle présente leur proposition.

Le conseil décide de signer le contrat avec « Sweet Lady » et propose que Méli-Mélo se charge d'encadrer la soirée.

La séance est levée à 19H.